



## Contrat de travail sur le départ a l'étranger

Par **scotty**, le **09/11/2015 à 17:56**

voila bonjour ma société vas fermer en france je suit employé en CDI ils ont un pole au maroc on me demande de partir las-bas j'ai proposé mes conditions qu'ils me licencie et qu'il me réembauche au maroc cela est il possible merci

Par **P.M.**, le **09/11/2015 à 18:17**

Bonjour,  
C'est possible si dans un premier temps vous refusez le reclassement à l'étranger et la mutation...

Par **scotty**, le **09/11/2015 à 18:26**

et la prime de licenciement es que je la toucherais

Par **P.M.**, le **09/11/2015 à 18:36**

Si vous êtes licencié, l'indemnité de licenciement va avec si ce n'est pas pour faute grave...

Par **scotty**, le **09/11/2015 à 18:38**

et peuvent t'il me réembaucher au maroc en CDI après avoir états licencié

Par **P.M.**, le **09/11/2015 à 18:43**

Puisque ce n'est pas la même entité, il n'y a pas de problème mais il n'y sont pas obligés non plus sauf accord particulier...